



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 29 avril 2017

Inondations et coulées de boue du 30 mai 2016 : la commune de Nesmy reconnue en état de catastrophe naturelle

L'arrêté interministériel du 24 mars 2017 relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, paru au Journal Officiel le 29 avril 2017 **reconnait la commune de Nesmy en état de catastrophe naturelle** pour les inondations et coulées de boue du 30 mai 2016.

Les personnes concernées disposent d'un délai **de dix jours** à compter du 29 avril 2017 pour déposer un état estimatif de leurs dommages auprès de leur assureur.

